

Santé au travail : mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle

10 MAI 2023



Le [plan de lutte contre les accidents du travail graves et mortels](#) cible notamment les jeunes travailleurs (stagiaires, apprentis, élèves des lycées professionnels, nouveaux embauchés) car leur plus faible expérience professionnelle et leur méconnaissance d'un nouvel environnement de travail les exposent davantage aux risques et aux accidents du travail.

Afin d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail le plus tôt possible et en amont de l'entrée dans le milieu professionnel, le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Éducation nationale, avec l'appui de l'expertise de l'Institut national de recherche en santé au travail (INRS) et de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB), ont conçu un mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle.

Au-delà du cadre législatif et réglementaire relatif aux obligations de l'employeur en termes de santé et sécurité au travail, ce document synthétique et visuel vise à diffuser les messages clefs en matière de santé et sécurité au travail avant et lors de l'arrivée du jeune en formation professionnelle.

Il identifie les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter, pour accompagner les jeunes dans leurs premiers pas en milieu professionnel.

[Télécharger le memento](#)